



## Motifs de la décision

**Décret modifiant la nomenclature des installations classées**  
**Modification des seuils pour la rubrique n°2410 relative au travail du bois ou**  
**matériaux combustibles analogues**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 27 février 2014 au 20 mars 2014 inclus sur le projet d'ordonnance susmentionné. Une contribution[s] a été déposée sur le site de la consultation :

[http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/cspirt-du-25-mars-2014-modification-a326.html?id\\_rubrique=7](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/cspirt-du-25-mars-2014-modification-a326.html?id_rubrique=7)

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note de la remarque reçue. Il a été tenu compte de la remarque.

Le texte a été modifié en conséquence pour intégrer la notion de bois ou matériaux « combustibles »